"ETUDES ET RECHERCHES GEOTECHNIQUES"
" E.R.G."

Société Anonyme
au capital de 2.300.000 Francs
Siège Social : Zône Industrielle "La Provençale"
Avenue Estienne d'Orves
83500 - LA SEYNE S/ MER
R.C.S. : TOULON B 339 110 611 (86 B 000645)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 MARS 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT SEIZE
LE VINGT-SIX MARS
à neuf heures,

Les actionnaires de la société sus-dénommée, Société Anonyme au capital de 2.300.000 Francs, divisé en 23.000 actions de 100 Francs chacune, se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration, faite par lettre recommandée avec avis de réception en date du 8 Mars 1996, adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ernest MUSCHOTTI, Président du Conseil d'Administration.

Mr GRANVAUX et Mr GAUTHIER sont appelés comme scrutateurs
et Mme MUSCHOTTI est désigné comme secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président constate que Monsieur René LANG, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué, est présent à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies et récépissés postaux des lettres adressées à tous les actionnaires,
- copie et récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes Titulaire,
- la feuille de présence signée des membres du bureau à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- l'inventaire de la société au 30 Septembre 1995 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- le texte des résolutions proposées par Le Conseil d'Administration.

Puis, Monsieur Le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation à l'assemblée et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice social clos le 30 Septembre 1995,
- Examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales,

M.E M.G

- Approbation de ces comptes et conventions ; quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux Comptes et ouvre la discussion.

Un large débat s'instaure entre les actionnaires.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice social 1994 / 1995 et sur les comptes dudit exercice,

- la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve également la gestion de la société durant l'exercice social écoulé, telle qu'elle lui a été résumée dans ces rapports et donne, en conséquence, quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M.G

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de La Loi du 24 Juillet 1966 déclare approuver ces conventions ainsi que leurs conditions d'exécution et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit la somme de 1.108.652,-- Francs, au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constatant que le mandat de :

- Monsieur Ernest MUSCHOTTI,
- Monsieur Bernard GRANDVAUX,
- Madame Eliane MUSCHOTTI,

composant Le Conseil d'Administration, vient à expiration, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six années, lesquels mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2001 et tenue au cours de l'année 2002.

Monsieur Ernest MUSCHOTTI, Monsieur Bernard GRANDVAUX et Madame Eliane MUSCHOTTI, présents à la réunion, en acceptant le renouvellement de leur mandat, déclarent respectivement qu'ils n'exercent toujours aucune autre fonction et ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire de continuer d'exercer les fonctions d'administrateurs de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de ce que du fait de la démission de Monsieur René LANG, Commissaire aux Comptes Titulaire, il est remplacé dans ces fonctions par Monsieur Michel ~~SCARONNE~~, Commissaire aux Comptes Suppléant, et désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant : Monsieur Thierry BALLATORE demeurant à 83170 - BRIGNOLES, « L'Hexagone », Bâtiment A, Quartier Pré de Pâques, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 30 Septembre 1997 et tenue au cours de l'année 1998.

SCARRONE M.G. TLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT : **LES SCRUTATEURS :** **LE SECRETAIRE :**